

Etre membre du CESE,

- C'est valider une clé de répartition des ressources tirées de la vente des licences enseignement et des titres de participation
- C'est participer à la gouvernance partagée d'un fonds coopératif au bénéfice des Ecoles de Voile Bretonnes et des femmes et des hommes qui y travaillent.
- C'est bénéficier d'un réseau d'élus et de professionnels qui portent une vision économique et sociale de notre activité auprès des acteurs, partenaires, financeurs et prescripteurs du territoire
- C'est proposer, porter, bénéficier, soutenir des actions concrètes dans les domaines de la formation continue et la santé au travail, la prospective et l'innovation technique, pédagogique et commerciale...

Notre fonds coopératif

Chaque fin d'année, le CESE détermine pour l'année à venir :

- La part de budget affecté aux CDV et à la SNSM
- Le nombre de points attribués à chaque EFVoile membre en fonction de sa contribution au jeu fédéral (nombre de Passeports et titres vendus).
- Le budget global qui sera affecté au financement des projets d'actions CESE (appel à projets).



Aides au financement de la formation (élus et professionnels)

**1 PVR
= 5,4 pts
en 2019**

**1 point
= 0,50 €**

Vous pouvez utiliser vos **Points Passeport** pour :

- financer tout ou partie d'une formation inscrite au catalogue formation (consultable sur le site du CESE)
- ou bénéficier d'un **bon d'achat** pour une formation hors catalogue délivrée par un organisme de formation. Ce bon d'achat vous sera remboursé par la ligue sur présentation d'une facture de l'organisme de formation. Cette offre peut notamment s'appliquer aux formations courtes non prises en charge par les organismes collecteurs. Ces bons d'achat sont à commander sur l'intranet du site de la Ligue au niveau du catalogue des retours passeports.

Memo financement formation

Structures associatives avec OPCO	Demande de prise en charge auprès de votre OPCO	En cas de refus, prise en charge possible par le CESE (points passeport)
Structures avec statut fonction publique	Prise en charge possible par le CESE (points passeport)	



Aide à l'équipement nautique



Vous pouvez financer tout ou partie de vos équipements (professionnels, pédagogiques et techniques...) proposés :

- Au catalogue Passeports BZH en utilisant vos points passeports
- Sur la boutique fédérale (en 2020) en transformant vos points passeports en bons d'achat



Accompagnement à la réflexion pédagogique et au choix de matériel

Sur la thématique de l'innovation et de l'élargissement de l'offre des centres nautiques, le CESE met à disposition de ses membres dans chaque département du matériel comprenant :

- 8 planches en mousse Toy Boards
- 5 gréements gonflables de planche à voile pour enfants et adultes

Pour emprunter ces matériels contacter votre CDV qui est chargé d'organiser le prêt dans les structures.



Remboursement de la transformation du CQP en CQPIV

La réforme du CQP IV offre de nouvelles prérogatives pour encadrer le public scolaire, conduisant à une revalorisation de la rémunération des titulaires dans la Convention Collective. Les titulaires du CQP AMV peuvent obtenir une équivalence directe avec le CQP IV mais ils doivent payer les frais d'inscription au jury d'un montant de 27 €. **Un remboursement de ces frais est proposé par le CESE dans la limite de 2 moniteurs/trices par structure.** Cette aide doit permettre aux intéressé(e)s susceptibles d'encadrer le scolaire ou à leur employeur d'être allégés de la somme à verser pour obtenir la transformation de leur certificat, dès lors qu'ils ne bénéficient pas de l'exonération offerte par la FFVoile pour les diplômés récents.



Remboursement de votre adhésion à un syndicat d'employeur

Si vous souhaitez adhérer au COSMOS, dans le cadre d'une offre groupée retenue par la FFVoile., votre structure peut obtenir le remboursement de sa cotisation employeur.

Par la FFVoile (pôle PDE du DESE) si vous êtes EFVoile+1000.

Par le CESE si votre structure membre n'est pas concernée par la prise en charge nationale.

En adhérant au CoSMoS, la structure bénéficie des services ci-dessous :

- Une permanence juridique assurée par un juriste en droit social dédié afin de répondre aux demandes d'informations et de conseils en composant le 01 58 10 06 68
- Un accès à la plateforme juridique sur le site internet : www.cosmos.asso.fr ;
- Un accès aux outils mis en place (modèles de contrat de travail, fiches pratiques, newsletters...) sur le site internet: www.cosmos.asso.fr



Aide à l'organisation de manifestations promotionnelles

Pour vous aidez à monter des animations promotionnelles ou éducatives, du matériel d'animation est à votre disposition :

- Une flottille de 6 bateaux VRC (contacter le CESE)
- Des machines à badge (1 par département) : contacter votre CDV pour emprunt



Échanges d'expériences /partage de pratiques au sein du réseau

Via le site Internet du CESE et son forum ou grâce aux « fiches initiatives » réalisées dans les écoles du réseau, vous pouvez prendre connaissance des expérimentations conduites dans les autres EFVoile, bénéficier de leurs réflexions et leurs contributions sur des thèmes variés.



Renforcer la reconnaissance de votre structure sur le territoire

Vous pouvez bénéficier de la contribution des cadres et élu(e)s associé(e)s au CESE qui œuvrent pour promouvoir la vision sociale et économique validée par le réseau

- Au niveau local, par l'accompagnement de certains EPCI et communes dans l'évolution du projet nautique et la modernisation des structures
- Au niveau régional, par la participation aux travaux du Conseil Régional dans le cadre du déploiement du projet nautique intégré
- Au niveau national, par l'intégration de l'équipe projet de la Direction Interrégionale de la Mer pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie maritime de l'Etat pour la façade Nord Atlantique Manche Ouest